

## **Séance du Conseil communal du mardi 14 septembre 2004.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal mardi 1<sup>er</sup> juin 2004.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

2. Prestation de serment de Mme Florence COULON, Receveur communal à titre intérimaire.

### **DOMAINE COMMUNAL**

3. Désaffectation et aliénation d'une parcelle de terrain sise rue de la Tannerie à Arbre. Décision.

4. Acquisition de l'immeuble sis rue Gérard Dubois, 36 à Ath. Décision.

5. Acquisition de l'immeuble sis rue Haute, 13 à Ath. Décision.

6. Acquisition de biens sis rue du Parc Industriel, 11 à Ghislenghien. Décision.

7. Terrains sis route de Flobecq à Bouvignies :

- renonciation à accession. Décision.

- conditions des marchés de service, architecture et coordination sécurité-santé, pour réalisation d'emplacements de stationnement et/ou construction de garages. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **8. Modifications budgétaires n°2 aux services ordinaires et extraordinaires de l'exercice 2004.**

Le projet des modifications budgétaires n°2 au service ordinaire de l'exercice 2004 présente :

#### **Pour les exercices antérieurs :**

*Des recettes en plus de :* 11.699 €  
*provenant notamment de :*

*Des dépenses en plus de :* 1.333 €  
*provenant principalement de :*

Le boni des exercices antérieurs est porté à de 4.426.750,01 € à 4.437.116,67 €, soit une amélioration de 10.366,66 €

**Pour l'exercice propre 2004 :**

**CHAPITRE I : LES RECETTES + 1.392.000,76 €**

*Des recettes en plus de : + 1.582.396,87 €*

*Des recettes en moins de : - 190.396,11 €*

**CHAPITRE II : LES DEPENSES + 1.308.223 €**

*Des dépenses en plus de : + 1.329.442 €*

*Des dépenses en moins de : - 21.219 €*

**Le boni global du budget 2004 est quant à lui porté de 4.359.607,87 € à 4.453.751,99 €**

*Le cahier des modifications budgétaires n°2 du Service extraordinaire de l'exercice 2004 présente :*

**AU NIVEAU DES DEPENSES**

**A. Pour les exercices antérieurs**

**A.1. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN PLUS**

**€ 351.364,44**

**B. Pour l'exercice propre**

**B.1. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN PLUS**

**€ 4.133.524,24**

**AU NIVEAU DES RECETTES**

**A. DES RECETTES EN PLUS**

1 ) provenant de l'utilisation du fonds de réserves extraordinaire

**€ 6.418,78**

2 ) provenant d'emprunts à contracter

**€ 2.760.659,90**

3 ) provenant du prélèvement sur le fonds de réserves ordinaire (constitué grâce à l'intervention exceptionnelle de la région suite à la catastrophe de Ghislenghien)

**€ 704.200**

4 ) provenant de subsides accordés et dédommagements octroyés pour dégâts divers

**€ 1.013.610**

**LE SERVICE EXTRAORDINAIRE SE CLOTURE AINSI EN EQUILIBRE.**

Le fonds de réserves extraordinaires arrêté au terme de la première modification budgétaire de l'exercice 2004 à 138.518,82 EUR s'élève encore à 132.100,04 EUR.

## **POLICE LOCALE**

### **9. Modifications budgétaires n°1 de la zone de police locale aux services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2004.**

Le projet des modifications budgétaires n°1 aux Services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2004 pour la zone de police d'Ath traduit les augmentations de dépenses engendrées par la catastrophe de Ghislenghien.

#### **1. AU SERVICE ORDINAIRE**

Diverses mesures ont été prises pour assurer la continuité des services de police locaux malgré la diminution des effectifs du cadre opérationnel et de nouvelles missions ont augmenté la charge de travail (surveillance du site de la catastrophe, enquête judiciaire sur les circonstances, identification des victimes, suivi psychologique, recueil des plaintes, organisation des funérailles,...).

Notons le geste exceptionnel du fédéral, qui met à la disposition de la zone entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2004, 6 agents pour renforcer le cadre.

Les crédits à adapter sont :

- les heures supplémentaires € 10.000 (soient 500 heures à € 20)
- les prestations dominicales € 10.000 (soient 500 heures à € 20)

*Cette modification budgétaire permet aussi d'adapter les crédits des dépenses de fonctionnement. Les dépenses en plus sont complètement équilibrées par les dépenses en moins, hormis les frais de formation du personnel de € 2.500.*

#### **2. AU SERVICE EXTRAORDINAIRE**

Lors de l'explosion, un combi de police et deux véhicules ont été détruits ainsi que du matériel de radiophonie.

Lors de ce sinistre, de nombreux procès-verbaux ont été rédigés et de multiples recherches ont été nécessaires. Il s'avère qu'un système d'archivage basé sur de nouvelles technologies informatiques permettrait de gagner en temps et en efficacité.

Les dépenses à inscrire sont donc :

- achat de véhicules € 49.600
- radiophonie € 12.400
- archivage € 12.400

En ce qui concerne les recettes, la ville d'Ath verse à la zone de police par le biais de la modification budgétaire au service ordinaire, une dotation spécifique de € 92.900 provenant de l'avance de l'aide exceptionnelle versée par la Région Wallonne à la Commune,

dont :

- € 22.500 pour équilibrer le service ordinaire ;

- € 70.400 sont transférés au service extraordinaire ; complétés par
- € 4.000 du produit de la vente des véhicules sinistrés, le service extraordinaire se termine en équilibre.

#### **10. Convention sécurité routière pour l'année 2004. Approbation.**

La sécurité routière est un sujet de préoccupation au sein de la population.

Par le biais d'une redistribution du produit des amendes pénales en matière de circulation routière, les zones de police peuvent prétendre à une aide financière de l'Etat fédéral afin de pouvoir développer des actions supplémentaires en matière de sécurité routière.

A cette fin, une « convention en matière de sécurité routière » a été élaborée par la zone de police.

Elle s'articule sur sept axes essentiels reproduits ci-après :

- la lutte contre la vitesse excessive et inadaptée
- la lutte contre la conduite en état d'imprégnation alcoolique
- la lutte contre la conduite sous l'influence de drogues et autres substances
- le port de la ceinture de sécurité et autres équipements de sécurité
- le transport de choses et de personnes
- la lutte contre le stationnement gênant et dangereux
- la lutte contre l'agressivité dans la circulation routière

avec pour chaque objectif poursuivi

- l'augmentation du risque objectif et subjectif d'être contrôlé
- la prévention de la conduite réprimée
- l'augmentation de l'expertise du personnel
- l'optimisation de l'équipement

#### **11. Cadre du personnel opérationnel. Modification.**

Le cadre opérationnel actuel de la zone de police locale d'Ath, tel que voté par le Conseil communal en sa séance du 23/11/2001, se compose de 64 unités réparties comme suit :

- un commissaire de police ou un commissaire divisionnaire de police, chef de corps
- 4 commissaires de police
- 15 inspecteurs principaux de police
- 73 inspecteurs de police
- 1 auxiliaire de police.

Des facteurs conjoncturels imposent sa modification.

Au-delà, et de manière structurelle cette fois, la zone de police fonctionnera en 24/24h au niveau de l'accueil dès janvier 2005.

Compte tenu de ces paramètres, le Bourgmestre propose d'élargir le cadre opérationnel de la zone de police locale d'ATH pour le porter à 67 unités par augmentation de 3 emplois d'inspecteur.

## **12. Acquisition de deux véhicules. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.**

Suite à la catastrophe survenue le 30 juillet 2004 dans le zoning de Ghislenghien, deux véhicules de la zone de police ont été détruits complètement.

Afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement des services de police, le Commissaire divisionnaire souhaite acquérir deux nouveaux véhicules à savoir un véhicule de type combi pour le service d'intervention et un véhicule de type berline pour le service judiciaire.

## **SERVICE INCENDIE**

### **13. Projet d'acquisition de matériel. Notification.**

Suite à la catastrophe survenue le 30 juillet 2004 dans le zoning de Ghislenghien, la voiture de commandement du service incendie et le matériel s'y trouvant ont été complètement détruits.

Vu l'urgence impérieuse d'assurer le bon fonctionnement du service incendie et en application de l'article 234 de la loi communale, le Collège échevinal, en séance du 6 septembre 2004 a décidé :

d'approuver le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule de commandement pour le service incendie

d'approuver le projet de remplacement du matériel détruit dans la voiture de commandement

d'approuver le projet d'acquisition d'une ambulance.

## **MATERIEL ET FOURNITURES**

### **14. Projet d'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique, ludique et éducatif destinés aux maisons d'enfants et garderies scolaires.**

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité, organisant, au terme du temps scolaire, des garderies et ce, pour répondre aux besoins des parents dont la journée de travail ne suit pas le rythme scolaire,

Au-delà, près de 200 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Ces deux types d'accueil nécessitent l'emploi de matériel pédagogique, ludique et éducatif pour offrir aux enfants un accueil de qualité.

Il est prévu notamment d'acquérir du mobilier et du matériel didactique.

## **DISTRIBUTION D'EAU**

**15. Souscription de parts sociales pour l'extension du réseau de distribution :**

- a) suite aux travaux d'amélioration de voirie au chemin Communal n°8 à Rebaix**
- b) en vue d'alimenter un lotissement à Maffle, rue de Soignies – rue du Sûr Abri**
- c) en vue d'alimenter un lotissement à Meslin-l'Evêque, rue du Breucq**
- d) en vue d'alimenter les 28 logements sociaux sur le site Despé à Ath**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**16. Lotissements :**

- a) rues du Sûr Abri et de Soignies à Maffle.**
  - b) chemin de Bécamp et des Deux Villers à Villers-Notre-Dame.**
- Equipement. Approbation.**

**17. Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Dendre et de l'Escaut-Lys.  
Avis après enquête publique.**

En séances des 25 mars 2004 et 6 mai 2004, le Gouvernement wallon a approuvé les avant-projets de plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) de l'Escaut-Lys et de la Dendre.

Conformément aux modalités fixées à l'article 43§2 et §3 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, une enquête publique a été organisée du 14 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Aucune réclamation n'a été reçue au cours de cette procédure.  
A présent, il appartient au Conseil communal d'émettre son avis sur le dossier.

Le Collège échevinal propose de donner un avis favorable, tout en sollicitant auprès de la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE) les modifications ci-après en ce qui concerne le PASH de la Dendre :

1) Modification de la zone transitoire couvrant le village de Gibecq en zone d'égouttage.

Les projets de lotissements justifient amplement une station d'épuration collective, par les charges supplémentaires qui seront reprises dans un délai de trois ans. En outre, les calculs ayant mené à la proposition du PASH sont basés sur des anciennes statistiques défavorables en nombre d'habitants.

2) Modification de la zone transitoire de Villers-St-Amand et Villers-Notre-Dame en zone d'égouttage. Il s'agit de maintenir la situation du plan communal d'égouttage, qui se verra renforcée par l'urbanisation à court terme de la zone d'aménagement différé de Villers-St-Amand, avec un apport de quelque 150 équivalents-habitants.

3) Suppression de la zone d'épuration individuelle au coin des chemins des deux Villers et de la Guinganderie.

La reprise des eaux usées prévue au plan communal général d'égouttage implique une conduite de refoulement avec démolition de la route en béton, d'où un coût très élevé. La solution préconisée vise à compléter la pose de tuyaux en aval, placer un déversoir d'orage et reprendre les eaux usées dans le futur collecteur dont la pose est prévue par l'intercommunale, la zone d'épuration individuelle étant reprise en zone égouttable.

4) Modification de la zone transitoire du hameau de Ponchau en zone égouttable. Il s'agit d'une petite zone mais assez dense et avec un réseau d'égouts bien organisé en fonction d'un relief favorable. De plus, un important lotissement muni d'un égouttage séparatif devrait être concrétisé à court terme au chemin de la Massarderie.

### **18. Plan communal d'aménagement d'Arbre. Abrogation.**

A deux reprises, le Conseil communal a appliqué les nouvelles dispositions du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine afin d'abroger un plan communal d'aménagement obsolète.

Le dernier dossier de ce type concerne une partie du village d'Arbre, pour lequel un plan particulier d'aménagement avait été approuvé par Arrêté royal du 12 décembre 1961.

Par la suite, sont entrés en vigueur le plan de secteur et un Arrêté ministériel du 19 novembre 1992 accompagné d'un schéma-directeur et abrogeant partiellement le plan particulier d'aménagement susvisé.

La situation actuelle maintient donc le solde de ce plan, qui ne porte que sur une partie agricole et dont les prescriptions lacunaires ne présentent plus d'intérêt.

Dans un souci de simplification administrative, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne a marqué son intérêt pour l'abrogation de ce document antérieur à la première loi organique sur l'aménagement du territoire.

### **19. Plan communal d'aménagement de Ath plage. Conditions d'un marché de services en vue de l'élaboration de l'étude des incidences sur l'environnement.**

En séance du 28 novembre 2003, le Conseil a désigné l'auteur de projet en vue de l'élaboration du plan communal d'aménagement « Ath-Plage » conformément aux dispositions du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Le travail a fait l'objet d'une présentation devant la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire le 23 juin 2004, et celui-ci pourrait évoluer parallèlement avec l'étude d'incidences qui devra être confiée à un bureau d'études agréé distinct.

## **VOIRIES**

### **20. Modification du plan triennal voiries 2004-2005.**

Le Conseil communal, en séance du 8 juillet 2003, a approuvé le programme triennal des travaux pour les exercices 2004-2006.

En séance du 31 janvier 2004, le Conseil communal a modifié les ordres de priorité du programme triennal.

Le 13 avril 2004, il a plu au Ministre compétent d'approuver le plan triennal en ne retenant que le projet du grand Houx et les projets de pose d'égouttage à la rue Salvador Allende à Maffle, à la Chaussée de Valenciennes à Irchonwelz, à la rue saint Julien à Ath, à la rue de Soignies à Maffle et à la rue Probideau à Villers-Notre-Dame.

Les projets inscrits au dit plan triennal et non retenus dépendaient bon nombre d'investissements ou d'aménagements répondant à la nécessité de réorganisation du Centre de Rebaix suite à la

construction d'une station d'épuration et à l'implantation d'un égouttage séparatif et aux besoins de sécurité, de mobilité et de redynamisation de certains quartiers de la ville.

Aussi, le Conseil communal, en séance du 28 juin 2004 a décidé à l'unanimité de maintenir les projets repris dans le programme triennal 2004-2006 approuvé par le Ministre compétent et de compléter ce programme comme suit :

## **2004**

### Priorité 1 :

Aménagement de l'Impasse Carton

## **2005**

### Priorité 1 :

Réaménagement de la Place de Rebaix

### Priorité 2 :

Aménagement de la Place de Lorette à Ath

### Priorité 3 :

Aménagement d'une voirie à Moulbaix

### Priorité 4 :

Aménagement des espaces de stationnement

Et d'un tunnel piétonnier aux abords du Nouvel

Hôtel de police, aux abords de la Gare

en vue de rejoindre la rue de Gand

Le 30 juillet 2004, la Ville d'Ath vivait l'explosion d'un gazoduc dans le zoning de Ghislenghien.

Suite à cette catastrophe, les autorités communales ont décidé d'étudier le projet de revitalisation du village de Ghislenghien par les aménagements de sécurité de la rue de Ghislenghien et de la Chaussée de Grammont y compris l'égouttage et l'éclairage public.

Aussi, il vous est proposé ce jour de modifier le plan triennal 2004-2006 en y incluant ce projet qui vise à sécuriser cette zone qui subi de lourds dommages suite à la catastrophe.

Le Collège échevinal propose :

- De maintenir les projets repris dans le programme triennal 2004-2006 approuvé par le Ministre compétent

- De compléter les programme triennal 2004-2006 modifié par le Conseil communal en séance du 28 juin 2004 et complété ce jour comme suit :

## **2004**

Priorité 1 :

Revitalisation du cœur de Ghislenghien

Priorité 2 :

Aménagement de l'Impasse Carton

**2005**

Priorité 1 :

Aménagement de la Place de Lorette à Ath

Priorité 2 :

Aménagement d'une voirie à Moulbaix

Priorité 3 :

Réaménagement de la Place de Rebaix

**SITE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTE**

**21. SAED de Ghislenghien. Conditions du marché de service pour l'étude de la rénovation de la gare de Ghislenghien. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.**

La Ville a récemment acquis le site de l'ancienne gare de Ghislenghien en vue de le rénover après avoir obtenu sa reconnaissance comme site d'activité économique désaffecté et à rénover.

Une partie du bâtiment principal de l'ancienne gare serait aménagée en lieu de la mémoire et en crèche d'entreprises.

Ces travaux pourraient être en partie subsidiés à 100% dans le cadre de la législation sur les sites d'activité économique désaffectés et à rénover.

Deux halls bureaux destinés au secteur tertiaire seront également construits sur le site, le ballodrome sera sauvegardé et un accès à la nouvelle voirie parallèle à la Chaussée de Grammont sera réalisé.

Semblable étude nécessite la désignation d'un auteur de projet sur base d'un marché de services.

**RENOVATION URBAINE**

**22. Echange de biens sis rue d'Enghien à Ath. Modification.**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la rue d'Enghien, le 18 juin 2003, il a été décidé d'échanger, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain sise rue d'Enghien appartenant à la Ville contre une parcelle sise rue d'Enghien appartenant à la S.A. Lancrow.

Vu le retard considérable pris par la Ville pour entamer les démolitions et le coût des augmentations du prix des aciers et des briques, la société susdite a sollicité la révision à la baisse du prix susdit.

## **REVITALISATION URBAINE**

### **23. Salle de rencontres intergénérationnelles. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Notification.**

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du Quartier de l'Esplanade, le 2 mars 2004, une première version du projet de construction d'un Centre de Rencontres Intergénérationnelles a été approuvée. Après examen, le pouvoir subsidiant a toutefois fait savoir que cette version n'était pas subsidiable parce qu'elle concernait un volume fermé et a donc invité à l'adapter en volume semi-ouvert (qu'il sera toujours possible de refermer si nécessaire ultérieurement).

Il a également été suggéré d'y ajouter des éléments de mobilier urbain comme par exemple l'œuvre d'art « l'Accomplissement » initialement destinée au Parc romantique de l'Esplanade.

## **ENSEIGNEMENT**

### **24. Programme d'informatisation dans les écoles fondamentales (programme pluriannuel). Approbation du projet et choix des modes de passation de marchés et de financement.**

Le contrat de location du matériel informatique contracté fin décembre 2000 auprès de ING Lease, expire le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ce leasing concerne 32 ordinateurs et 8 imprimantes implantés dans les écoles communales de Rebaix et Ligne et engendre des charges récurrentes au service ordinaire.

Un montant est alloué dans le budget extraordinaire de l'exercice 2004 pour concrétiser une des options possibles liées à la résiliation du contrat.

L'inventaire du parc informatique scolaire, actualisé au 30 juin 2004, dénombre 10 serveurs, 166 ordinateurs (hormis les Mac) et 118 périphériques (imprimantes et scanners).

La société Orditech maintient depuis plusieurs années l'ensemble du matériel en bon état de fonctionnement grâce à des procédures mises en place pour améliorer le confort de chacun.

Le nombre de machines ne cessant d'augmenter, une nouvelle technologie réseau permettrait de connecter en toute sécurité tous les postes de travail en utilisant la seule connexion Internet de type ADSL.

Cet équipement télématique, appelé GA, rendrait possible le télétravail, la télémaintenance et la télésurveillance du réseau interne des écoles communales.

Cette technique offrirait une intervention plus rapide et efficace moyennant toutefois la migration du système d'exploitation actuel « Windows Millenium » vers « Windows XP Pro » pour tous les postes, soient 105 licences à acquérir et installer.

D'autre part, de nombreuses implantations disposent actuellement de matériel informatique mais la volonté d'équiper chaque classe du fondamental de 3 ordinateurs n'est pas totalement concrétisée.

La société Orditech pourvoit depuis plusieurs années les écoles communales de matériel adapté au développement pédagogique du projet et ceci, avec beaucoup de satisfaction.

Le contrat de maintenance qui lie la Ville d'Ath à la société Orditech amène nécessairement à acquérir chez eux les serveurs, ordinateurs et périphériques pour les écoles d'Ormeignies, d'Arbre, de Maffle et du Faubourg de Bruxelles ainsi que du matériel complétant des équipements existants ou remplaçant du matériel volé dans d'autres implantations.

De plus, la nouvelle structure scolaire se termine à Irchonwelz. Avant la fin de cette année, cette nouvelle école devra être équipée en matériel informatique neuf (1 serveur, 1 GA, 9 ordinateurs, 3 imprimantes et 1 scanner).

Le partage de 3 imprimantes dans les laboratoires de 15 ordinateurs occasionne souvent des problèmes techniques qu'il est impossible de résoudre sans l'intervention d'un technicien.

L'acquisition d'une imprimante laser pour chaque plate-forme offrirait des éditions de meilleure qualité et plus rapides.

Dans diverses implantations, du matériel a été volé (Ghislenghien, Mainvault,...) ou la vétusté de certaines machines commence à les rendre irréparables.

Ce matériel doit donc être remplacé par du neuf pour la continuité du projet.

L'acquisition se ferait auprès de la firme Orditech étant donné le caractère indissociable conféré par le contrat de maintenance.